

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 30/06/2015

Le 6 juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : TRAVAUX – Résiliation d'un marché de démolition

Le président rappelle qu'une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée a été faite en janvier 2015 pour la démolition de bâtiments acquis par la communauté (maison Boidard à Trévoux et bâtiments agricoles sur la propriété Lefèvre à Saint Didier de Formans).

Ce marché a été attribué dans un premier temps, à l'entreprise Chantiers Ganathains de Genay, puis annulé suite à une erreur dans la procédure. Un des candidats à cette consultation a contesté la décision d'attribution du marché en saisissant la Préfecture d'un recours.

Bien qu'il ait été mis fin au marché après attribution comme le permet le code des marchés publics, pour clarifier la situation, la Préfecture nous demande de résilier le marché attribué, par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **RESILIE** le marché de démolition de différents bâtiments, attribué au terme d'une procédure adaptée à l'entreprise « les chantiers Ganathains » pour un montant de 18 351.60 € HT.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C85-TR
Affichage le :

10 JUIL. 2015

10 JUIL. 2015

A Trévoux, le 06/07/2015

Le Président,
Bernard GRISON

